

Charte multimédia

La présente charte fixe les règles d'utilisation du poste informatique de la médiathèque de Plan d'Orgon. Elle est applicable à tous les usagers, adhérents de la médiathèque ou visiteurs.

Objectifs du service :

- élargir l'offre documentaire de la bibliothèque
- permettre au public de découvrir et d'utiliser les nouveaux outils de recherche d'information
- accéder à des services : Internet, Wifi, traitement de texte, recherches diverses...

Conditions d'accès :

- L'accès est gratuit pour tous, inscrits ou non inscrits à la médiathèque.
- Il se fait sur rendez-vous.
- Le temps d'utilisation est limité à 1 heure afin de permettre l'accès au plus grand nombre.
- Il est demandé aux usagers de ne pas modifier la configuration des postes.

Services proposés :

- L'utilisation des clés USB est possible.
- La messagerie et l'usage des sites e-commerce sont possibles sous la responsabilité de l'utilisateur.
- L'impression est possible. Elle est gratuite. Il est demandé aux usagers d'apporter du papier.

Le personnel est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle.

Rappel du cadre juridique général :

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement). Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :

- la protection des mineurs : la médiathèque de Plan d'Orgon étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).

- la fraude informatique : « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système...le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système...le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. « La tentative des délits est punie des mêmes peines. » (Articles 323-1 à 7 du Code pénal)

- le droit des auteurs : Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs (téléchargement). Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayants droits.

En cas de non respect de ce cadre et des règles de fonctionnement, l'utilisateur devra interrompre sa consultation à la demande du personnel.

ACCEPTATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DU POSTE INFORMATIQUE

a) Pour les usagers majeurs

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de l'ordinateur en libre accès à Internet, de l'usage du réseau de la Médiathèque avec mon ordinateur personnel et m'engage formellement à les respecter.

Nom :

Prénom :

N° carte de lecteur :

Date :

Signature :

b) Pour les usagers mineurs (moins de 18 ans)

L'autorisation du représentant légal est également requise et ce qui suit doit obligatoirement être complété par celui-ci :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de l'ordinateur en libre accès à Internet, de l'usage du réseau de la Médiathèque avec mon ordinateur personnel et m'engage formellement à les respecter et autorise mon fils / ma fille :

Nom, prénom :

à utiliser le réseau de la Médiathèque et/ou le PC en libre accès à Internet que celle-ci propose.

Nom :

Prénom :

N° carte de lecteur :

N° de téléphone :

Date :

Signature :